

SOMMAIRE : p. 2-3 Les comportements d'épargne des internautes
p. 4 Actualités

Édito

Les Français et l'épargne : quelle est la place du web ?

Biens culturels, voyages ou loisirs sont en grande partie achetés sur internet. Mais qu'en est-il en matière d'épargne ? Quel est le comportement des internautes quant à leur besoin d'information, de souscription ou de gestion de placement ?

Pour le savoir, l'AMF a demandé à Médiamétrie d'interroger un échantillon représentatif des internautes français de 18 ans et plus (82 % des foyers français sont équipés d'internet et 89 % de ces internautes déclarent détenir un placement).

Les résultats montrent que l'utilisation d'internet est une pratique courante. Ainsi, 26 % des internautes ayant souscrit au moins un placement ces dernières années déclarent l'avoir fait (au moins une fois) en ligne et 37 % d'entre eux répondent qu'ils utilisent internet pour gérer leur épargne, en particulier leur assurance vie ou leur épargne salariale.

Cet usage en ligne n'a pas encore supplanté le contact avec un conseiller en agence mais l'arrivée des jeunes générations totalement connectées et le développement rapide de l'offre de souscription et de gestion en ligne vont rapidement donner à internet la place principale.

Il convient de saluer cette mutation numérique qui offre aux épargnants une plus grande autonomie et un accès plus facile à l'information. Elle est en parallèle porteuse d'une plus grande concurrence entre les établissements financiers avec l'arrivée de nouveaux acteurs misant entièrement sur les nouvelles technologies.

L'AMF observe attentivement cette évolution et veille à ce qu'elle s'accompagne d'un conseil financier en ligne de qualité. ■

Focus

Les frais liés à la détention d'actions au nominatif

La détention d'actions au nominatif pur coûte moins chère que la détention d'actions au porteur.

Un investisseur qui détient des actions au nominatif est un investisseur connu de la société dans laquelle il investit.

Mieux identifié et donc mieux informé, il peut participer plus facilement aux assemblées générales et établir ainsi un lien durable avec la société.

S'il détient ses actions au nominatif pur, la relation avec la société est directe. S'il les détient au nominatif « administré », il est connu de la société mais la gestion de ses titres est confiée à un prestataire de services d'investissement (une banque, un courtier en ligne, etc.).

Ordres passés sur internet : frais de courtage moyens, au nominatif pur et au porteur

	Au nominatif pur	Au porteur	
	Montant	Banques de réseau	Courtiers en ligne
Ordre de 1000 €	8,30 € (0,83 %)	0,82 %	0,39 %
Ordre de 5000 €	17,48 € (0,35 %)	0,53 %	0,17 %
Ordre de 10000 €	33,23 € (0,33 %)	0,50 %	0,16 %

Source : sites internet des sociétés cotées, Lettre de l'Observatoire de l'épargne de l'AMF, n° 15

Moins de frais de courtage

Sur le plan des frais, la détention au nominatif pur présente un atout : les droits de garde et les frais de gestion sont généralement gratuits.

En revanche, des frais de courtage, négociés par les sociétés cotées auprès des banques gestionnaires de titres, sont appliqués.

Nous publions ci-contre les frais moyens pratiqués par 23 sociétés du CAC 40 qui communiquent les frais de courtage, pour des ordres passés par internet, au nominatif pur sur leur site.

Il s'avère que le coût d'un ordre passé au nominatif pur est en moyenne moins coûteux qu'un ordre passé auprès d'une banque de réseau, mais plus cher qu'un ordre passé auprès d'un intermédiaire sans réseau d'agences.

Absence de droits de garde

L'écart se creuse si l'on prend en compte les droits de garde appliqués par les banques pour les titres au porteur.

Par exemple, pour un portefeuille de 50 000 euros réparti sur 10 lignes et pour 6 ordres de bourse de 5 000 euros passés dans l'année sur internet, un portefeuille « au porteur » détenu auprès d'une banque de réseau est en moyenne trois fois plus coûteux (334 euros par an), tous frais compris, qu'un portefeuille d'actions détenues au nominatif auprès des différentes sociétés cotées (105 euros). ■

Les comportements d'épargne des internautes

Les épargnants recourent désormais beaucoup à internet pour s'informer sur les placements, y souscrire et les gérer. Dans quelle proportion ? Quels sont les placements les plus souscrits en ligne ?

Méthodologie

Objectif et méthodologie de l'étude

L'objectif de cette étude était d'obtenir une photographie de l'usage d'internet comme outil de recherche d'information, de souscription et de gestion en matière de placements.

L'enquête a été réalisée par Médiamétrie du 24 juin au 3 juillet 2015 via un questionnaire en ligne adressé par *emailing* auprès de 2001 internautes de 18 ans et plus (détenteurs ou non de produits d'épargne).

Les résultats ont été retraités à partir des données de cadrage fournies par l'Observatoire des usages internet de Médiamétrie afin d'être représentatifs de la population des internautes français de 18 ans et plus.

La population ciblée était celle des internautes français détenteurs de placements (89 % d'entre eux), une population dont la structure est proche désormais de celle des Français dans leur ensemble.

Pour mieux évaluer l'usage d'internet en matière de souscription de placements, Médiamétrie a isolé les internautes ayant souscrit un placement après 2010, les détenteurs « anciens » disposant moins de la faculté de souscrire sur internet. ■

L'usage d'internet s'est considérablement développé ces dernières années: 82% des foyers français sont aujourd'hui équipés d'un ordinateur connecté. Pour répondre à la demande d'autonomie de leurs clients, les établissements promoteurs proposent de plus en plus fréquemment de souscrire et de gérer des placements en ligne.

Quel est le rôle d'internet dans la souscription et la gestion de placements ? Quelle est désormais la place de l'agence ? Telles étaient les questions de l'étude menée par Médiamétrie / *NetRatings*, à la demande de l'AMF, auprès de 2001 internautes de 18 ans et plus.

L'agence reste la principale source d'information

Vers qui les internautes se tournent-ils pour s'informer sur les placements ? Leur agence bancaire ? Le site internet de leur banque ? Les médias ?

Premier constat: l'agence bancaire reste la principale source d'information sur les placements. Au cours des six derniers mois, 41% des internautes détenteurs de placements ont déclaré en effet avoir recherché des informations en se déplaçant en agence.

Internet est la seconde source d'information, devant le téléphone et le courrier : 26% des détenteurs de placements déclarent utiliser cette source et même 35% des souscripteurs récents (après 2010).

Les produits d'investissement plus recherchés sur internet

Internet est plus particulièrement utilisé dans la recherche sur les produits d'investissement comme les actions (48%) et les instruments spéculatifs type warrants, turbos, Forex, CFD, options binaires (39%). C'est moins le cas pour l'assurance vie (22%) ou l'épargne bancaire (15 à 20%).

Lorsque les épargnants utilisent internet pour la recherche d'informations, ils ciblent principalement les sites des organismes financiers (77% contre 54% pour un autre type de site), quel que soit le produit concerné.

25% des épargnants internautes ont souscrit sur internet

Le principal moyen pour souscrire des placements reste l'agence. Les internautes souscripteurs récents sont 88% à déclarer avoir souscrit au moins un placement en agence. Ils sont également 13% à avoir souscrit par téléphone (agence ou plateforme téléphonique).

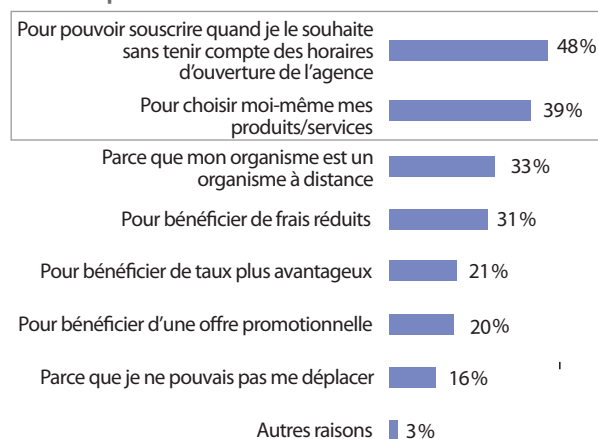
Un quart de ces détenteurs récents ont souscrit au moins une fois via internet, essentiellement pour des produits d'investissement en bourse. Ainsi, 50% des investisseurs directs en actions ont investi via internet (40% via leur agence).

Les raisons de souscrire sur internet

Les raisons qui poussent les épargnants à souscrire en partie sur internet sont diverses: s'affranchir des horaires d'ouverture des agences (48%), choisir soi-même ses produits et services (39%) ou encore bénéficier de frais réduits (31%).

À l'inverse, parmi les épargnants n'ayant jamais souscrit sur internet, le principal motif avancé reste leur préférence pour le contact avec l'agence. Ils sont aussi 16% à répondre qu'il n'était pas possible de souscrire en ligne.

Pour quelles raisons avez-vous souscrit totalement ou en partie par internet pour certains produits ?



Source : Médiamétrie//NetRatings, septembre 2015

Par ailleurs, interrogés sur leur intention de souscrire intégralement par internet, 61% des internautes détenteurs de placements (et 71% des souscripteurs récents, sans doute plus familiarisés), répondent par l'affirmative.

37 % des souscripteurs récents gèrent leurs placements sur internet

En matière de canaux utilisés (agence, internet, téléphone, courtier) pour gérer leurs placements, et en particulier leur épargne investie en placements risqués, 29% des internautes détenteurs de placements déclarent passer par internet pour au moins un de leurs placements.

La gestion via internet est plus fréquente encore parmi les souscripteurs récents. Elle s'élève à 37%.

Par quels canaux passez-vous pour les produits que vous possédez ?

	Agence	Internet	Courtier	Téléphone
Ensemble des internautes détenteurs de placements	37 %	29 %	14 %	7 %
Souscripteurs récents	39 %	37 %	17 %	7 %

Source : Médiamétrie / NetRatings, septembre 2015

C'est pour la gestion de leur contrat d'assurance vie en unités de compte (23%), de leur plan d'épargne en entreprise (35%) et de leur portefeuille d'actions en direct (30%) que les internautes passent le plus souvent par internet. Dans le cas des actions et de l'épargne salariale, internet devance même le courrier et le téléphone.

Les opérations les plus fréquentes sur internet

L'opération la plus courante sur internet est la consultation de ses placements : 71% des internautes détenteurs de placements consultent leurs comptes d'épargne au moins une fois par mois.

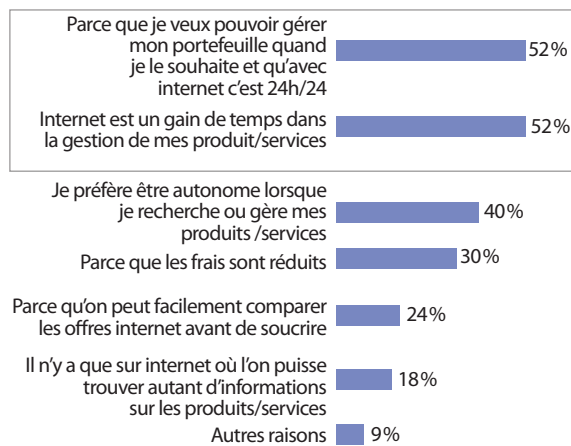
Par ailleurs, 30% des internautes détenteurs de placement consultent leurs placements en bourse sur internet, 23% leur épargne salariale et 17% passent un ordre de bourse sur internet au moins une fois par mois.

Enfin, 16% d'entre eux changent la répartition de leur épargne au moins 1 fois par mois.

Les raisons de gérer son épargne sur internet

Les principales raisons avancées par les souscripteurs récents pour gérer leurs placements via internet sont le gain de temps obtenu et la possibilité de gérer son portefeuille à tout moment. ■

Pour quelles raisons passez-vous par internet pour gérer vos placements ?



Source : Médiamétrie-NetRatings, septembre 2015

En savoir plus

24 % des internautes estiment connaître les actions et 15 % les produits de *trading*.

58 % des internautes épargnants sans risque sont des femmes.

39 % des internautes possèdent moins de 15 000 euros de placement.

50 % des internautes épargnants sans risque possèdent moins de 15 000 euros de placement.

16 % des internautes sont clients d'établissements à distance et 25% d'entre eux détiennent des actions en direct.

23 % des internautes clients d'établissements à distance déclarent posséder plus de 100 000 euros de placement. ■

Focus

La détention de placements par les internautes

La détention de placements est très répandue chez les internautes. Ils sont, en effet, 80 % à déclarer détenir un placement dont 42 % de l'assurance vie (en euros ou en unités de compte) et 15 % un plan d'épargne retraite.

Parmi ces internautes détenteurs de placements, les taux de détention de produits risqués sont inférieurs à 20 % :

- 16 % une assurance vie investie en bourse;
- 12 % des actions en direct;
- 17 % des parts sociales de leur banque;
- 14 % un plan d'épargne en entreprise;
- 8 % des fonds d'investissement sur un compte titres ou un PEA;
- 7 % des actions de leur employeur;
- 4 % des obligations en direct;
- 2 % des parts de SCPI;
- 1 % des produits de bourse (warrants, turbos, options, etc.);
- 1 % des investissements divers (forêts, objets d'art, pierres précieuses, vins, etc.);
- 1 % des produits de *trading* (Forex, CFD, options binaires, etc.);
- 1 % des ETF (ou *trackers*);
- 1 % des certificats d'investissement). ■

Un ménage sur six détient des valeurs mobilières

Les valeurs mobilières de moins en moins privilégiées par les Français, contrairement à l'assurance vie.

La dernière publication de l'INSEE sur le patrimoine des ménages confirme la baisse de la détention de valeurs mobilières chez les Français (cf. la Lettre de l'Observatoire de l'épargne n° 15).

Ainsi, le taux de détention de valeurs mobilières (actions, obligations, placements collectifs, etc.) qui s'établissait à 24,2 % en 2004, est tombé à 16,5 % en début 2015.

Les catégories les plus détentrices sont les professions libérales (43,5 %) et les cadres (31 %). Mais ce sont également les catégories qui détiennent le plus de placements financiers au sens large. La détention de valeurs mobilières atteint son pic entre 60 et 69 ans.

Parallèlement, le taux de détention de l'assurance vie a progressé, passant de 26,2 % à 36,5 %.

Source : INSEE, *Le patrimoine des ménages début 2015*, novembre 2015

Les Français toujours méfiants vis-à-vis de la bourse

Ils sont moins réticents lorsqu'il s'agit d'investir dans la société dont ils sont salariés.

Les résultats d'une enquête d'opinion sur les Français et l'investissement en bourse menée à l'occasion du salon Actionaria ne montrent aucune inflexion dans la perception des épargnants vis-à-vis de la bourse.

Ainsi, seuls 12 % des Français ont déjà investi dans une entreprise que ce soit au travers d'actions ou d'obligations. Les principaux freins évoqués sont pour :

- 42 % d'entre eux le risque que représente l'investissement en actions ;
- 22 % le manque de visibilité et de transparence ;
- 22 % le faible montant de leurs propres « liquidités » pour investir dans une entreprise.

En revanche, 32 % des Français déclarent être prêts à investir dans l'entreprise dans laquelle ils travaillent.

Source : OpinionWay pour Actionaria, enquête en ligne réalisée en septembre 2015 auprès de la population française de 18 ans et plus, octobre 2015

L'épargne des ménages va toujours vers les placements sans risque

Les placements qualifiés de risqués sont néanmoins importants via l'assurance vie.

Les placements sans risque (épargne bancaire, assurance vie en euros) continuent de recueillir la majeure partie de l'effort d'épargne des Français (au total, 56 milliards d'euros, hors actions non cotées).

Ainsi, sur le 1^{er} semestre 2015, 88 % des flux d'épargne (49 milliards) sont allés vers les placements sans risque.

Les unités de compte proposées dans les contrats d'assurance vie, qui constituent des supports risqués, continuent de bénéficier de versements relativement importants (6,3 milliards). Ils ont représenté, sur le 1^{er} semestre 2015, 1/4 des versements totaux dans les contrats d'assurance vie (26 milliards).

Par ailleurs, les flux vers les placements collectifs non monétaires ont également été positifs (4,4 milliards d'euros), notamment au travers des versements dans les plans d'épargne salariale.

Les flux vers les actions cotées restent négatifs au premier semestre 2015

(-1,5 milliard d'euros).

Source : Banque de France, *Placements financiers des ménages*, novembre 2015.

L'épargne retraite progresse

Les encours des PERP légèrement supérieurs à ceux des PERCO.

Selon l'INSEE, les placements dédiés à la retraite (épargne retraite complémentaire et sur-complémentaire en entreprise, PERP), en progression régulière, sont détenus par 14,4 % des ménages français (9,7 % en 2004).

Le taux de détention des PERP (plan d'épargne retraite populaire), ouverts à tous les Français depuis 2003, reste inférieur à 6 %.

Selon l'Association française de l'assurance (AFA), en 2014, le nombre de PERP a augmenté de 3 % et atteint 2,3 millions. L'encours global dans les PERP était de 12,3 milliards d'euros à fin 2014 (+17 % par rapport à fin 2013), soit un montant légèrement supérieur à celui des PERCO (voir plus bas).

Source : INSEE, novembre 2015 et AFA, novembre 2015

Les PERCO sont peu investis en actions.

Selon l'AFG, près de 2 millions de personnes détenaient un PERCO en France au 30 juin 2015. Le montant total investi était de 11,8 milliards d'euros, en progression de 22 %. Les sommes investies dans les PERCO le sont à 30 % en fonds monétaires, 16 % en fonds obligataires, 31 % en fonds diversifiés et 22 % en fonds d'actions.

Par ailleurs, 30 % des sommes investies dans les PERCO l'étaient dans le cadre de la gestion pilotée en fonction de l'âge de départ à la retraite (70 % en gestion libre).

Source : Association française de la gestion financière (AFG), octobre 2015

Moins de contacts avec son agence bancaire

Les Français se rendent bien moins souvent à leur agence qu'il y a 7 ans.

Selon l'institut BVA, 21 % des Français fréquentent leur agence au moins une fois par mois, contre 26 % en 2014, 50 % en 2009 et 62 % en 2007.

70 % des Français se disent satisfaits de leur conseiller (72% en 2007). Cependant, ils ne sont que 59 % en 2015 à considérer qu'il propose des produits adaptés à leurs besoins (65 % en 2014, 70 % en 2010).

Source : Observatoire de l'image des banques, BVA pour la Fédération bancaire française, mai 2015

Les Français sont majoritairement des épargnants prudents

Les épargnantes sont plus prudentes que les épargnants.

Interrogés sur leur attitude lorsqu'ils placement de l'argent, 65 % des Français répondent qu'ils adoptent une attitude prudente définie comme le souhait avant tout de préserver son capital en limitant les risques avec en contrepartie des gains potentiels limités. 74 % des femmes se déclarent prudentes contre 55 % des hommes.

30 % des Français se définissent comme des épargnants équilibrés (performance et risque modérés) et 5 % d'entre eux répondent adopter une attitude dynamique avec des risques de perte et une espérance de rendement importants.

Les principaux critères de choix d'un placement : la sécurité (53 %), la liquidité (33 %), la fiscalité (32 %) et la simplicité (27 %).

Source : OpinionWay, auprès d'un échantillon de la population française de 1011 personnes de 18 ans et plus, Baromètre Périel sur l'épargne immobilière, septembre 2015